

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEEN 006-819/17/CT**

**■ Attribution d'une subvention à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée - Approbation d'une convention**

**DPEATSV 17/15671/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension de fonciers économiques, la Métropole proposera, en 2018, une politique de soutien aux associations de zones d'activités. Dans l'attente, le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée a pour objet d'accueillir, animer et promouvoir les entreprises attirées par le projet Euroméditerranée.

Elle est présidée par Sandra Chalinet et totalise deux salariés. L'association couvre les entreprises implantées sur le secteur Euroméditerranée mais également celles qui sont intéressées par l'attractivité du projet. L'association totalise plus de 250 sociétés de l'aire métropolitaine.

L'association a pour missions :

- d'associer ses adhérents aux grands projets de la métropole : Euroméditerranée 1 et 2, Marseille 2013, ITER, etc ;
- de favoriser le business développement par le maillage au sein de l'association et avec le tissu associatif et économique environnant ;
- d'apporter des services de proximité : crèche d'entreprises, développement durable, transports ...
- d'œuvrer pour l'emploi et la formation.

En ce qui concerne le fonctionnement, l'association se compose en trois catégories de membre : les membres fondateurs avec la CCIMP et l'EPAEM, les membres actifs et les membres associés.

Le bilan 2016 de l'association

En 2016, 3156 personnes ont participé aux manifestations organisées par la Cité contre 2045 en 2015.

La Cité a bénéficié de 27 partenaires (dont principalement Euroméditerranée et la CCIMP). L'association a accueilli 33 nouveaux adhérents contre 21 sortis.

Quelques actions qui ont marqué l'année 2016 : Les visites (Hôtel Golden Tulip, Chantier Smartseille), les réunions d'informations « Lundi's », la journée de la Mobilité, la Semaine de la Propreté, les Déjeuners de l'innovation, les actions avec le collège Izzo (simulation entretien, Métierama), le concours de l'innovation : Med'innovant, les Cool Business Meeting, les petits déjeuners VIP et le salon Euroméd'tier.

Par ailleurs, depuis 2008, le salon Euromed'Tier a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, d'attirer « les cols blancs » et d'identifier les profils en fonction des offres d'emploi proposées.

#### Le bilan de l'action Euromed'Tier 2016

Le thème 2016 du salon était « *Zoom sur l'évolution et la transition des métiers* ».

- 800 visiteurs sur une journée
- 225 participants aux conférences
- 180 participants aux ateliers
- 283 offres d'emploi
- 120 cv reçus en moyenne par stand- 4 recrutements

#### Programme Prévisionnel des actions 2017

L'organisation du salon Euromed'Tier s'intègre dans un programme d'action et manifestation qui comporte 4 grands domaines.

- le développement du territoire. Des visites de chantiers (thassalia, La Marseillaise) sont prévues. Des petits déjeuners « conférences VIP » sont organisées ainsi que des soirées « lundis » qui permettent d'aller découvrir les entreprises adhérentes. La journée de la mobilité est également organisée ainsi que des réunions de présentation concernant l'extension.
- Actions Business: Organisation de rendez-vous de Speed Dating Business, de déjeuners de l'innovation, et l'organisation du concours Med'Innovant.
- Promotion des actions de CCIMP/ EPAEM
- Emploi/ accompagnement TPE/PME : Salon Euromed'tier, l'organisation de petits déjeuners RH avec l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE), association des entrepreneurs de Marseille Nord, et un engagement autour de l'insertion.

#### Programme d'Euromed'Tier 2017

- Des stands d'information animés par les partenaires Emploi et Formation : le PLIE Emergences, Fongecif, la Mission Locale, l'APEC, Pôle Emploi et le Conseil Départemental
- Des ateliers coaching filmés par l'ADRIAM (Association pour le Développement des Relations Intercommunautaires Méditerranéennes), animés par la Mission Locale de Marseille.
- Cette année le thème général retenu est celui de « L'emploi à l'ère du digital »

Dans le cadre de son soutien à la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, Il est prévu que le Conseil de Territoire Marseille Provence participe pleinement au salon Euromed'Tier, qui aura lieu le 26 septembre prochain, à la Villa Méditerranée, en tant que membre du Comité de pilotage de l'organisation.

#### Budget prévisionnel de l'association

Le budget prévisionnel de 2017 est un budget équilibré.

Le budget prévisionnel 2017 de l'association s'élève à 242722 euros

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Frais généraux :	33 650 euros
Frais personnels :	102 960 euros
Charges actions :	106 112 euros
Total	242 722 euros

Signé le 18 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

La masse salariale représente 42,41 % du montant des dépenses.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Cotisations adhérents :	70 000 euros
Partenariats divers :	32 000 euros
Subvention de type « fonctionnement » :	4 400 euros
Contribution Métropole	10 000 euros
Contribution Conseil départemental	11 322 euros
Contribution CCIMP	45 000 euros
Contribution EPAEM :	70.000 euros
Total	242 722 euros

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros pour 2017 à la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, au titre de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire Marseille Provence. L'association a sollicité le Conseil de Territoire à hauteur de 10 000 euros et devra équilibrer en conséquence son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC le 13 juillet 2017 en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 n°HN 056-187/16/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 n°FAG 002-542/16/CM .

#### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir l'animation et le développement des TPE et PME de la Métropole Aix-Marseille Provence, en leur proposant des réunions d'information ;
- L'enjeu majeur que représente l'opération Euromed'Tier pour la Métropole Aix-Marseille Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence ;

**Signé le 18 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017**

- Le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi ».

## **DELIBERE**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros à l'association la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée.

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution de ladite subvention à l'association la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée.

### **Article 3 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer cette convention.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 – EST du CT1 de la Métropole Aix-Marseille Provence– chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Présents	105
Représentés	31
Voix Pour	122
Voix Contre	0
Abstentions	14

## **Adoptée**

### **Se sont abstenus :**

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017